

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC  
1550 Avenue d'Estimauville  
1550 D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC - PWGSC  
601 - 1550 Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Tour auto-portante à Chapais	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EE520-142319/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EE520-14-2319	<b>Date</b> 2014-04-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCW-022-15894	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCW-3-36285 (022)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-04-29</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Savoie, Raphael	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcw022
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2832 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR LE COMPTE D'ENVIRONNEMENT CANADA CHAPAIS, QC Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE520-142319/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EE520-14-2319

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

QCW-3-36285

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcw022

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Titre : **Construction d'une tour autoportante à Chapais**

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 1 à 2
- 

QUESTIONS ET RÉPONSES :

**Question 1 :** Plan feuille 1/3. La « vue en élévation – fondation du pylône sur le roc » montre une excavation de  $\pm 1900$  mm jusqu'au roc sain. Le rapport de forage sur le même plan que le roc est à une profondeur d'environ 230 mm sous le mort-terrain. Aussi, il y a une note sur la vue en élévation pour mettre du remblai MG-20 (épaisseur 250) et MG-112 (épaisseur 350) sur  $10\text{m}\varnothing$  par rapport au centre de la tour. Que devons-nous comprendre? Faut-il remblayer sur une hauteur de 2.5 mètres? S.v.p. clarifier.

**Réponse 1 :** La profondeur de 2500 mm des fondations est spécifiée afin de protéger celles-ci du gel. Dans le cas contraire le gel fracturera le roc en surface affectant les ancrages et la capacité portante.

La note spécifie une zone de 10m de diamètre centré sur le pylône sur laquelle, suite au déboisement et nettoyage, un remblai de 600mm (250 mm de MG-10 et 350mm de MG-112) sera mis en place. Tel qu'indiqué au plan, l'excavation requise de 2500mm de profond des fondations ne sera effectué que sur un diamètre de 2000 mm.

**Question 2 :** Devis section 26 55 36, électricité feux d'obstacles. Le règlement RAC621.19 exige deux feux permanents au sommet (rouge, DOL) pour le balisage nocturne pour une structure de moins de 45 mètres de hauteur et ne recommande pas l'installation de phare blanc moyenne intensité à moins de 60 mètres de hauteur. À tout le moins, un système blanc de nuit ne devrait pas être considéré afin de ne pas causer des nuisances (camping à proximité). La section de devis proscrit les systèmes de feux d'obstruction double (art. 2.1). De plus, le devis fait mention de puissance électrique et de candela indifféremment en situation blanc-jour, blanc-nuit et rouge-nuit. Les prix des systèmes ne sont pas les mêmes et varient beaucoup. S.v.p., clarifier

**Réponse 2 :** En effet, le règlement RAC621.19 permet l'installation d'une balise double de type FOD au sommet pour les tours de 150pieds et moins, mais suite à la recommandation de TC que nous avons reçu nous avons décidé d'installer le type à moyenne intensité à del (B/R). De plus, il n'y a pas de camping à proximité.

---

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.